Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS10112011-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2020

N° BS_nov-11

Objet :

Vente d'une surface de terrain de la propriété d'Issamoulenc à la Mairie

En deux mille vingt, le dix novembre à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :32
Nombre de suffrages exprimés :18
Pour : 18 contre : 0 abstention : 0
Date de convocation : 3 novembre 2020

Membres du bureau :
P : Présent, R : représenté, excusés : E absents : A

ALLEFRESDE Laurence	P		
ALLIX Dominique	P		
AMRANE Nadia			E
ANCHISI Jean Pierre	P		
BAILLY Pascal	P		
BASTIDE Bérengère	P		
BOHLE Patrick	P		
BOUET Lynda	P		
BOYER Joël	P		
BROUSSE Christian	P		
DALVERNY Jérôme	P		
DUPRE Laurie	P		
FEOUGIER Alain	P		
FERRAND Virginie			A

FLORY Jean Claude	P		
GENEST Sandrine		R	
GUILLO Vincent	P		
HOUETZ Marion	P		
LECLERC Thierry	P		
L'HERMINIER Raoul	P		
MASSEBEUF Isabelle	P		
MENGIN Jean Marie	P		
ROUSSET Nathalie			E
TEYSSIER Baptiste		R	
TISSIER Pierre			E
USALA Catherine	P		
VERNOL Daniel			E
WESTERLOPPE Marie Laure	P		

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS10112011-DE

La municipalité d'Issamoulenc a programmé la réalisation d'une salle communale à proximité de la mairie actuelle. Contraint par la place, la commune nous sollicite pour l'achat d'un espace de la propriété du Parc afin de réaliser cet équipement.
La surface concernée est de 781 m2. Après échange, il a été proposé que l'achat se fasse selon le tarif habituellement appliqué par le Conseil Départemental pour l'achat d'emprise routière, à hauteur de 1.12 euros le m2. La commune a accepté cette proposition et délibéré dans ce sens pour un montant total de 875 € pour l'achat du terrain. Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acheteur.

Le Bureau syndical, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'APPROUVER le projet de vente du terrain de 781 m2 pour une valeur de 875 euros,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 10 novembre 2020, pour extrait conforme

Le Président

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC

Dominique ALLIX